



Tableaux

Perspectives financières de l'AVS

Dans le cadre de :	Date :
Perspectives financières de l'AVS	27.02.2026
	Stade :
	Décompte définitif 2024, paramètres macroéconomiques du 12.06.2025
	Domaine :
	AVS

Contenu

Perspectives financières de l'AVS selon le droit en vigueur (scénario de référence).	1
Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon le droit en vigueur.	2
Perspectives financières de l'AVS selon projet du Conseil fédéral (scénario de référence). Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.	3
Conséquences financières des mesures de l'AVS selon projet du Conseil fédéral (scénario de référence). Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.	4
Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon projet du Conseil fédéral. Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.	5
Perspectives financières de l'AVS selon décision du Conseil des États du 12.06.2025 (scénario de référence). Suppression du plafonnement des rentes pour les couples mariés à partir de 2030. Augmentation de la TVA de 0,5 point à partir de 2028, et de 0,5 point supplémentaire à partir de 2030. Augmentation des taux de cotisation de 0,4 point à partir de 2028.	6
Conséquences financières des mesures de l'AVS selon décision du Conseil des États du 12.06.2025 (scénario de référence). Suppression du plafonnement des rentes pour les couples mariés à partir de 2030. Augmentation de la TVA de 0,5 point à partir de 2028, et de 0,5 point supplémentaire à partir de 2030. Augmentation des taux de cotisation de 0,4 point à partir de 2028.	7

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon décision du Conseil des États du 12.06.2025. Suppression du plafonnement des rentes pour les couples mariés à partir de 2030. Augmentation de la TVA de 0,5 point à partir de 2028, et de 0,5 point supplémentaire à partir de 2030. Augmentation des taux de cotisation de 0,4 point à partir de 2028.	8
Perspectives financières de l'AVS selon décision du Conseil national du 10.09.2025 (scénario de référence). Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2030.	9
Conséquences financières des mesures de l'AVS selon décision du Conseil national du 10.09.2025 (scénario de référence). Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2030.	10
Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon décision du Conseil national du 10.09.2025. Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2030.	11
Perspectives financières de l'AVS selon majorité CSSS-E (scénario de référence). Augmentation de la TVA de 0,4 point à partir de 2028 et augmentation des taux de cotisation de 0,3 point à partir de 2028.	12
Conséquences financières des mesures de l'AVS selon majorité CSSS-E (scénario de référence). Augmentation de la TVA de 0,4 point à partir de 2028 et augmentation des taux de cotisation de 0,3 point à partir de 2028.	13
Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon majorité CSSS-E. Augmentation de la TVA de 0,4 point à partir de 2028 et augmentation des taux de cotisation de 0,3 point à partir de 2028.	14
Perspectives financières de l'AVS selon minorité Dittli (scénario de référence). Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2033.	15
Conséquences financières des mesures de l'AVS selon minorité Dittli (scénario de référence). Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2033.	16
Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon minorité Dittli. Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2033.	17

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

kommunikation@bsv.admin.ch

Versions linguistiques de ce document

DE : Finanzperspektiven der AHV bis 2040

IT : Prospettive finanziarie dell'AVS al 2040

Perspectives financières de l’AVS selon le droit en vigueur (scénario de référence)

Montants en millions de francs constants de l’année 2024 (évolution en volume, sans l’effet de l’inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses		Recettes									Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs					
	Total des dépenses		Cotisations		TVA		Contribution de la Confédération		Produits des maisons de jeu et produits des actions récursoires, divers		Total des recettes		Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat d'exploita-tion	Capital	Capital sans la dette de l'AI	Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses	Capital sans la dette de l'AI en % des dépenses
	(1)	(2)	(2)		(2)		(2)		(2)		(2)					(3)						
2024	50 941		38 669		4 397		10 290		362		53 719		2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90
2025	53 177	4.4	39 506	2.2	4 752	8.1	10 742	4.4	357	-1.4	55 357	3.1	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848	11.7	0.6	0.5	111	92
2026	58 003	9.1	40 009	1.3	4 807	1.2	11 717	9.1	377	5.7	56 910	2.8	-1 093	1 297	205	59 032	48 809	12.6	-0.3	-0.2	102	84
2027	59 268	2.2	40 624	1.5	4 888	1.7	11 972	2.2	378	0.3	57 863	1.7	-1 406	1 413	7	58 571	48 429	12.6	-0.4	-0.3	99	82
2028	59 823	0.9	41 307	1.7	4 969	1.6	12 084	0.9	375	-0.9	58 735	1.5	-1 087	1 445	358	58 406	48 355	12.6	-0.3	-0.2	98	81
2029	61 920	3.5	41 978	1.6	5 052	1.7	12 508	3.5	371	-1.0	59 909	2.0	-2 011	1 463	- 548	57 280	47 328	12.8	-0.6	-0.4	93	76
2030	62 738	1.3	42 660	1.6	5 134	1.6	12 673	1.3	368	-1.0	60 835	1.5	-1 903	1 430	- 474	56 239	46 386	12.7	-0.5	-0.4	90	74
2031	65 169	3.9	43 369	1.7	5 219	1.7	13 164	3.9	364	-1.0	62 117	2.1	-3 052	1 377	-1 675	54 007	44 252	13.0	-0.8	-0.6	83	68
2032	65 793	1.0	44 076	1.6	5 304	1.6	13 290	1.0	360	-1.0	63 030	1.5	-2 762	1 314	-1 448	52 024	42 365	12.9	-0.7	-0.5	79	64
2033	68 286	3.8	44 793	1.6	5 391	1.6	13 794	3.8	357	-1.0	64 334	2.1	-3 952	1 232	-2 720	48 789	39 226	13.2	-1.0	-0.8	71	57
2034	68 664	0.6	45 616	1.8	5 489	1.8	13 870	0.6	353	-1.0	65 329	1.5	-3 336	1 145	-2 191	46 116	36 647	13.1	-0.9	-0.6	67	53
2035	70 700	3.0	46 300	1.5	5 600	2.0	14 300	3.1	300	-15.1	66 500	1.8	-4 100	1 000	-3 100	42 600	33 200	13.2	-1.0	-0.8	60	47
2036	70 900	0.3	47 100	1.7	5 700	1.8	14 300	0.0	300	0.0	67 400	1.4	-3 500	1 000	-2 500	39 600	30 300	13.1	-0.9	-0.6	56	43
2037	72 900	2.8	47 800	1.5	5 800	1.8	14 700	2.8	300	0.0	68 600	1.8	-4 300	900	-3 500	35 800	26 600	13.2	-1.1	-0.8	49	36
2038	72 900	0.0	48 500	1.5	5 800	0.0	14 700	0.0	300	0.0	69 400	1.2	-3 500	700	-2 700	32 700	23 600	13.0	-0.8	-0.6	45	32
2039	74 800	2.6	49 300	1.6	5 900	1.7	15 100	2.7	300	0.0	70 700	1.9	-4 200	600	-3 500	28 800	19 800	13.2	-1.0	-0.7	38	26
2040	74 700	-0.1	50 000	1.4	6 000	1.7	15 100	0.0	300	0.0	71 400	1.0	-3 300	500	-2 700	25 800	16 900	13.0	-0.8	-0.6	35	23

Explications

- (1) Les taux d’anticipation et d’ajournement ne sont pas adaptés à l’espérance de vie.
- (2) Variation annuelle en %
- (3) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l’effet de dépréciation du capital suite à l’inflation. Le capital d’une année à prix constants s’obtient en additionnant au capital de l’année précédente, le résultat d’exploitation de l’année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l’aide à la lecture). Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l’objet de révisions conséquentes.

Hypothèses concernant l’évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissment	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0
Adaptation des rentes tous les deux ans					

Scénario démographique utilisé :

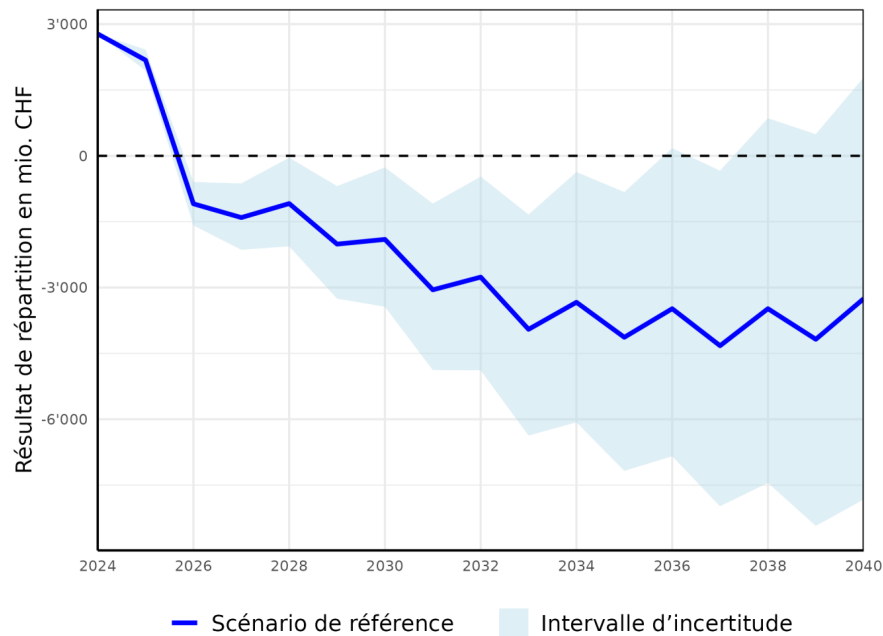
Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 27.02.2026

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon le droit en vigueur

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l'AVS avec un scénario de référence et une quantification de l'incertitude, représentée par « l'intervalle d'incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l'avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s'inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l'évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l'intervalle d'incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s'expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s'écartent de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l'AVS, outre les trois scénarios démographiques de l'OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l'intervalle d'incertitude tient également compte, entre autres, de l'incertitude liée à l'évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d'incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d'intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS 27.02.2026

Perspectives financières de l’AVS selon projet du Conseil fédéral (scénario de référence)

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.

Montants en millions de francs constants de l’année 2024 (évolution en volume, sans l’effet de l’inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses		Recettes									Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs				
	Total des dépenses		Cotisations		TVA		Contribution de la Confédération		Produits des maisons de jeu et produits des actions récursiores, divers		Total des recettes	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat d'exploita-tion	Capital	Capital sans la dette de l'AI	Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses	Capital sans la dette de l'AI en % des dépenses
	(1)	(2)	(2)		(2)		(2)		(2)		(2)				(3)						
2024	50 941		38 669		4 397		10 290		362		53 719	2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90
2025	53 177	4.4	39 506	2.2	4 752	8.1	10 742	4.4	357	-1.4	55 357	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848	11.7	0.6	0.5	111	92
2026	58 003	9.1	40 009	1.3	4 807	1.2	11 717	9.1	377	5.7	56 910	-1 093	1 297	205	59 032	48 809	12.6	-0.3	-0.2	102	84
2027	59 268	2.2	40 624	1.5	4 888	1.7	11 557	-1.4	378	0.3	57 448	-1 821	1 407	- 413	58 150	48 009	12.6	-0.5	-0.4	98	81
2028	59 823	0.9	41 307	1.7	6 932	41.8	11 665	0.9	375	-0.9	60 279	457	1 455	1 912	59 544	49 492	12.6	0.1	0.1	100	83
2029	61 920	3.5	41 978	1.6	7 578	9.3	12 074	3.5	371	-1.0	62 002	82	1 528	1 610	60 564	50 612	12.8	0.0	0.0	98	82
2030	62 738	1.3	42 660	1.6	7 701	1.6	12 234	1.3	368	-1.0	62 963	224	1 559	1 784	61 748	51 895	12.7	0.1	0.0	98	83
2031	65 169	3.9	43 369	1.7	7 829	1.7	13 164	7.6	364	-1.0	64 727	- 442	1 579	1 137	62 274	52 519	13.0	-0.1	-0.1	96	81
2032	65 793	1.0	44 076	1.6	7 956	1.6	13 290	1.0	360	-1.0	65 683	- 110	1 599	1 489	63 147	53 488	12.9	0.0	0.0	96	81
2033	68 286	3.8	44 793	1.6	8 086	1.6	13 794	3.8	357	-1.0	67 029	-1 257	1 603	346	62 868	53 304	13.2	-0.3	-0.2	92	78
2034	68 664	0.6	45 616	1.8	8 234	1.8	13 870	0.6	353	-1.0	68 073	- 591	1 604	1 014	63 259	53 790	13.1	-0.2	-0.1	92	78
2035	70 700	3.0	46 300	1.5	8 400	2.0	14 300	3.1	300	-15.1	69 300	-1 300	1 600	300	62 900	53 500	13.2	-0.3	-0.3	89	76
2036	70 900	0.3	47 100	1.7	8 500	1.2	14 300	0.0	300	0.0	70 200	- 700	1 600	900	63 200	53 900	13.1	-0.2	-0.1	89	76
2037	72 900	2.8	47 800	1.5	8 600	1.2	14 700	2.8	300	0.0	71 500	-1 400	1 600	100	62 700	53 500	13.2	-0.4	-0.3	86	73
2038	72 900	0.0	48 500	1.5	8 800	2.3	14 700	0.0	300	0.0	72 300	- 600	1 600	1 000	63 100	54 000	13.0	-0.1	-0.1	87	74
2039	74 800	2.6	49 300	1.6	8 900	1.1	15 100	2.7	300	0.0	73 600	-1 200	1 600	400	62 900	53 900	13.2	-0.3	-0.2	84	72
2040	74 700	-0.1	50 000	1.4	9 000	1.1	15 100	0.0	300	0.0	74 500	- 200	1 600	1 400	63 600	54 700	13.0	-0.1	0.0	85	73

Explications

- (1) Les taux d’anticipation et d’ajournement ne sont pas adaptés à l’espérance de vie.
- (2) Variation annuelle en %
- (3) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l’effet de dépréciation du capital suite à l’inflation. Le capital d’une année à prix constants s’obtient en additionnant au capital de l’année précédente, le résultat d’exploitation de l’année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l’aide à la lecture). Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l’objet de révisions conséquentes.

Hypothèses concernant l’évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissment	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0
Adaptation des rentes tous les deux ans					

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 27.02.2026

Conséquences financières des mesures de l'AVS selon projet du Conseil fédéral (scénario de référence)

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	13e rente de vieillesse	TVA	Contribution de la Confédération		Modification recettes	Modification dépenses	Effet total
	Dépenses	Recettes	Recettes	Recettes	Solde de toutes les mesures	Solde de toutes les mesures	Recettes - dépenses
	1)	2)	3)	4)			
2024	0	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0	0
2026	4190	0	0	846	846	4190	-3344
2027	4276	0	-415	864	449	4276	-3827
2028	4309	1963	-419	870	2414	4309	-1895
2029	4455	2526	-433	900	2993	4455	-1463
2030	4510	2567	-439	911	3039	4510	-1471
2031	4681	2610	0	946	3555	4681	-1126
2032	4723	2652	0	954	3606	4723	-1117
2033	4901	2695	0	990	3685	4901	-1216
2034	4930	2745	0	996	3741	4930	-1190
2035	5080	2790	0	1030	3820	5080	-1260
2036	5090	2830	0	1030	3860	5090	-1230
2037	5240	2880	0	1060	3940	5240	-1300
2038	5240	2920	0	1060	3980	5240	-1260
2039	5380	2970	0	1090	4060	5380	-1320
2040	5370	3010	0	1080	4090	5370	-1280

Explications

OFAS, 27.02.2026

- 1) Versement annuel d'une 13e rente de vieillesse à hauteur de 8,33% de la rente annuelle
- 2) Relèvement du taux de TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028
- 3) La contribution de la Confédération sera réduite à 19,5% des dépenses jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine réforme (prévue en 2031)
- 4) Selon le droit en vigueur, la Confédération couvre 20,2% des dépenses de l'AVS

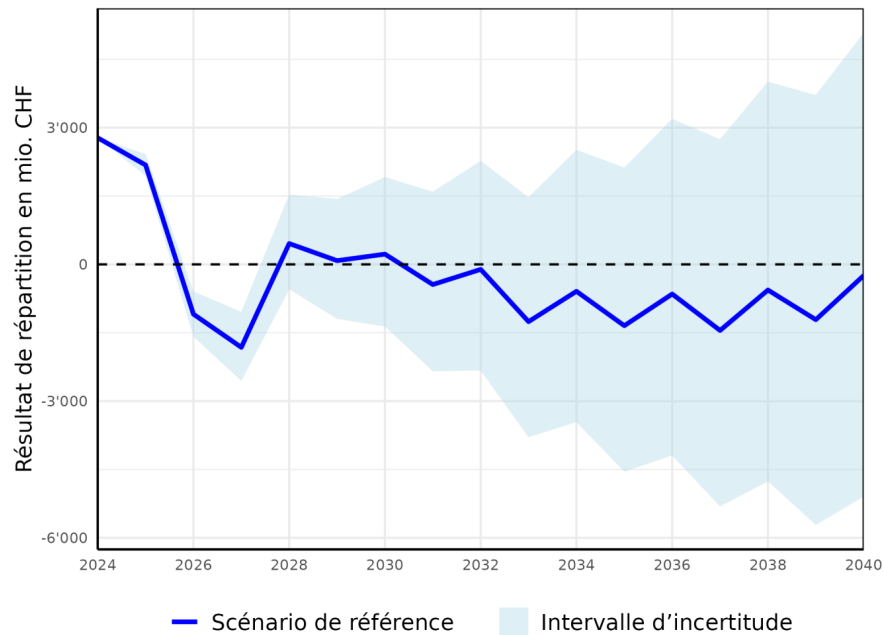
Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon projet du Conseil fédéral

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028. Réduction temporaire de la contribution fédérale à 19,5 pourcent.

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l'AVS avec un scénario de référence et une quantification de l'incertitude, représentée par « l'intervalle d'incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l'avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s'inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l'évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l'intervalle d'incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s'expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s'écartent de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l'AVS, outre les trois scénarios démographiques de l'OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l'intervalle d'incertitude tient également compte, entre autres, de l'incertitude liée à l'évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d'incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d'intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS 27.02.2026

Perspectives financières de l’AVS selon décision du Conseil des États du 12.06.2025 (scénario de référence)

Suppression du plafonnement des rentes pour les couples mariés à partir de 2030. Augmentation de la TVA de 0,5 point à partir de 2028, et de 0,5 point supplémentaire à partir de 2030. Augmentation des taux de cotisation de 0,4 point à partir de 2028.

Montants en millions de francs constants de l’année 2024 (évolution en volume, sans l’effet de l’inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses		Recettes									Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs					
			Cotisations		TVA		Contribution de la Confédération		Produits des maisons de jeu et produits des actions récursoires, divers								Total des recettes		Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses
	(1)	(2)	(2)		(2)		(2)		(2)			(2)		(3)								
2024	50 941		38 669		4 397		10 290		362		53 719		2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90
2025	53 177	4.4	39 506	2.2	4 752	8.1	10 742	4.4	357	-1.4	55 357	3.1	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848	11.7	0.6	0.5	111	92
2026	58 003	9.1	40 009	1.3	4 807	1.2	11 717	9.1	377	5.7	56 910	2.8	-1 093	1 297	205	59 032	48 809	12.6	-0.3	-0.2	102	84
2027	59 268	2.2	40 624	1.5	4 888	1.7	11 972	2.2	378	0.3	57 863	1.7	-1 406	1 413	7	58 571	48 429	12.6	-0.4	-0.3	99	82
2028	59 823	0.9	43 213	6.4	6 371	30.3	12 084	0.9	375	-0.9	62 043	7.2	2 221	1 493	3 714	61 762	51 711	12.6	0.6	0.5	103	86
2029	61 920	3.5	43 915	1.6	6 857	7.6	12 508	3.5	371	-1.0	63 651	2.6	1 730	1 619	3 349	64 500	54 548	12.8	0.5	0.4	104	88
2030	66 585	7.5	44 846	2.1	8 416	22.7	13 450	7.5	368	-1.0	67 080	5.4	495	1 671	2 166	66 028	56 174	13.5	0.1	0.1	99	84
2031	69 145	3.8	45 592	1.7	8 948	6.3	13 967	3.8	364	-1.0	68 871	2.7	- 274	1 699	1 425	66 799	57 043	13.8	-0.1	-0.1	97	82
2032	69 789	0.9	46 328	1.6	9 093	1.6	14 097	0.9	360	-1.0	69 879	1.5	90	1 727	1 817	67 955	58 295	13.7	0.0	0.0	97	84
2033	72 414	3.8	47 083	1.6	9 241	1.6	14 628	3.8	357	-1.0	71 309	2.0	-1 106	1 738	632	67 914	58 350	14.0	-0.3	-0.2	94	81
2034	72 796	0.5	47 942	1.8	9 410	1.8	14 705	0.5	353	-1.0	72 411	1.5	- 386	1 747	1 361	68 603	59 134	13.8	-0.1	-0.1	94	81
2035	74 900	2.9	48 700	1.6	9 600	2.0	15 100	2.7	300	-15.1	73 700	1.8	-1 200	1 800	600	68 500	59 100	14.0	-0.3	-0.2	91	79
2036	75 100	0.3	49 500	1.6	9 700	1.0	15 200	0.7	300	0.0	74 700	1.4	- 400	1 800	1 300	69 200	59 900	13.8	-0.1	-0.1	92	80
2037	77 300	2.9	50 200	1.4	9 900	2.1	15 600	2.6	300	0.0	76 000	1.7	-1 200	1 800	500	69 000	59 800	14.0	-0.3	-0.2	89	77
2038	77 200	-0.1	51 000	1.6	10 000	1.0	15 600	0.0	300	0.0	76 900	1.2	- 300	1 800	1 500	69 800	60 700	13.8	-0.1	0.0	90	79
2039	79 200	2.6	51 800	1.6	10 200	2.0	16 000	2.6	300	0.0	78 300	1.8	- 900	1 800	900	70 000	61 000	13.9	-0.2	-0.2	88	77
2040	79 000	-0.3	52 500	1.4	10 300	1.0	16 000	0.0	300	0.0	79 200	1.1	100	1 800	1 900	71 200	62 300	13.7	0.0	0.0	90	79

Explications

- (1) Les taux d’anticipation et d’ajournement ne sont pas adaptés à l’espérance de vie.
- (2) Variation annuelle en %
- (3) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l’effet de dépréciation du capital suite à l’inflation. Le capital d’une année à prix constants s’obtient en additionnant au capital de l’année précédente, le résultat d’exploitation de l’année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l’aide à la lecture).
- Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l’objet de révisions conséquentes.

Hypothèses concernant l’évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0

Adaptation des rentes tous les deux ans

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 27.02.2026

Conséquences financières des mesures de l'AVS selon décision du Conseil des États du 12.06.2025 (scénario de référence)

Suppression du plafonnement des rentes pour les couples mariés à partir de 2030. Augmentation de la TVA de 0,5 point à partir de 2028, et de 0,5 point supplémentaire à partir de 2030. Augmentation des taux de cotisation de 0,4 point à partir de 2028.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	Fin du privilège de contribution	Suppression plafonnement	13e rente de vieillesse	TVA	Augmentation des cotisations	Contribution de la Confédération	Modification recettes	Modification dépenses	Effet total
	Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes	Recettes	Solde de toutes les mesures	Solde de toutes les mesures	Recettes - dépenses
	1)	2)	3)	4)	5)	6)			
2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2026	0	0	4190	0	0	846	846	4190	-3344
2027	0	0	4276	0	0	864	864	4276	-3412
2028	0	0	4309	1402	1906	870	4178	4309	-131
2029	0	0	4455	1804	1937	900	4641	4455	186
2030	218	3846	4510	3282	1968	1688	7156	8356	-1200
2031	221	3977	4681	3728	2001	1749	7699	8658	-958
2032	219	3996	4723	3789	2034	1761	7803	8719	-916
2033	224	4129	4901	3850	2067	1824	7965	9030	-1065
2034	222	4132	4930	3921	2105	1831	8078	9062	-985
2035	230	4230	5080	3980	2140	1880	8230	9310	-1080
2036	220	4220	5090	4040	2170	1880	8310	9310	-1000
2037	230	4320	5240	4110	2200	1930	8470	9560	-1090
2038	230	4290	5240	4170	2240	1930	8570	9530	-960
2039	230	4380	5380	4240	2270	1970	8710	9760	-1050
2040	230	4330	5370	4300	2310	1960	8800	9700	-900

Explications

OFAS, 27.02.2026

- 1) Suppression de l'exemption de cotisation pour les conjoints sans activité lucrative
- 2) Le plafonnement des rentes pour les couples mariés sera supprimé à partir de 2030
- 3) Versement annuel d'une 13e rente de vieillesse à hauteur de 8,33% de la rente annuelle
- 4) Relèvement du taux de TVA de 0,5 point de pourcentage à partir de 2028, et de 0,5 point supplémentaire à partir de 2030
- 5) Augmentation des cotisations de 0,4 point de pourcentage dès 2028
- 6) Selon le droit en vigueur, la Confédération couvre 20,2% des dépenses de l'AVS

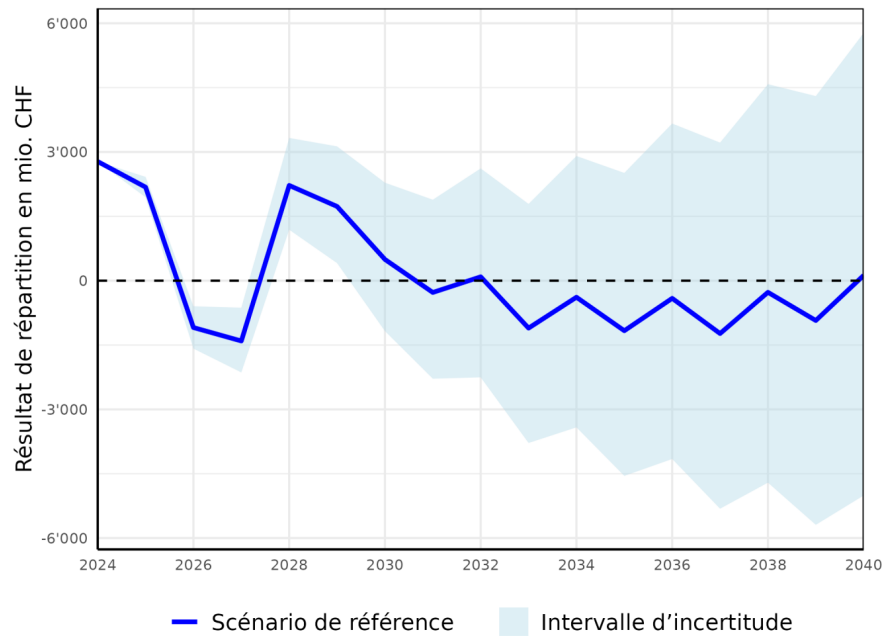
Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon décision du Conseil des États du 12.06.2025

Suppression du plafonnement des rentes pour les couples mariés à partir de 2030. Augmentation de la TVA de 0,5 point à partir de 2028, et de 0,5 point supplémentaire à partir de 2030. Augmentation des taux de cotisation de 0,4 point à partir de 2028.

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l'AVS avec un scénario de référence et une quantification de l'incertitude, représentée par « l'intervalle d'incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l'avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s'inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l'évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document *Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025*¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l'intervalle d'incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s'expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s'écartent de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l'AVS, outre les trois scénarios démographiques de l'OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l'intervalle d'incertitude tient également compte, entre autres, de l'incertitude liée à l'évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d'incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d'intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS 27.02.2026

Perspectives financières de l’AVS selon décision du Conseil national du 10.09.2025 (scénario de référence)

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2030.

Montants en millions de francs constants de l’année 2024 (évolution en volume, sans l’effet de l’inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses		Recettes									Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs				
	Total des dépenses		Cotisations		TVA		Contribution de la Confédération		Produits des maisons de jeu et produits des actions récursiores, divers		Total des recettes	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat d'exploita-tion	Capital	Capital sans la dette de l'AI	Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses	Capital sans la dette de l'AI en % des dépenses
	(1)	(2)	(2)		(2)		(2)		(2)		(2)				(3)						
2024	50 941		38 669		4 397		10 290		362		53 719	2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90
2025	53 177	4.4	39 506	2.2	4 752	8.1	10 742	4.4	357	-1.4	55 357	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848	11.7	0.6	0.5	111	92
2026	58 003	9.1	40 009	1.3	4 807	1.2	11 717	9.1	377	5.7	56 910	-1 093	1 297	205	59 032	48 809	12.6	-0.3	-0.2	102	84
2027	59 268	2.2	40 624	1.5	4 888	1.7	11 972	2.2	378	0.3	57 863	-1 406	1 413	7	58 571	48 429	12.6	-0.4	-0.3	99	82
2028	59 823	0.9	41 307	1.7	6 932	41.8	12 084	0.9	375	-0.9	60 698	875	1 474	2 349	60 398	50 346	12.6	0.2	0.2	101	84
2029	61 920	3.5	41 978	1.6	7 578	9.3	12 508	3.5	371	-1.0	62 435	515	1 560	2 075	61 875	51 923	12.8	0.1	0.1	100	84
2030	62 738	1.3	42 660	1.6	7 701	1.6	12 673	1.3	368	-1.0	63 402	664	1 605	2 269	63 531	53 677	12.7	0.2	0.1	101	86
2031	65 169	3.9	43 369	1.7	5 767	-25.1	13 164	3.9	364	-1.0	62 665	-2 504	1 601	- 902	61 999	52 244	13.0	-0.7	-0.5	95	80
2032	65 793	1.0	44 076	1.6	5 304	-8.0	13 290	1.0	360	-1.0	63 030	-2 762	1 551	-1 211	60 174	50 515	12.9	-0.7	-0.5	91	77
2033	68 286	3.8	44 793	1.6	5 391	1.6	13 794	3.8	357	-1.0	64 334	-3 952	1 474	-2 478	57 101	47 537	13.2	-1.0	-0.8	84	70
2034	68 664	0.6	45 616	1.8	5 489	1.8	13 870	0.6	353	-1.0	65 329	-3 336	1 392	-1 944	54 592	45 123	13.1	-0.9	-0.6	80	66
2035	70 700	3.0	46 300	1.5	5 600	2.0	14 300	3.1	300	-15.1	66 500	-4 100	1 300	-2 800	51 200	41 800	13.2	-1.0	-0.8	72	59
2036	70 900	0.3	47 100	1.7	5 700	1.8	14 300	0.0	300	0.0	67 400	-3 500	1 200	-2 300	48 400	39 200	13.1	-0.9	-0.6	68	55
2037	72 900	2.8	47 800	1.5	5 800	1.8	14 700	2.8	300	0.0	68 600	-4 300	1 100	-3 200	44 700	35 600	13.2	-1.1	-0.8	61	49
2038	72 900	0.0	48 500	1.5	5 800	0.0	14 700	0.0	300	0.0	69 400	-3 500	1 000	-2 500	41 800	32 700	13.0	-0.8	-0.6	57	45
2039	74 800	2.6	49 300	1.6	5 900	1.7	15 100	2.7	300	0.0	70 700	-4 200	900	-3 300	38 200	29 200	13.2	-1.0	-0.7	51	39
2040	74 700	-0.1	50 000	1.4	6 000	1.7	15 100	0.0	300	0.0	71 400	-3 300	800	-2 400	35 400	26 400	13.0	-0.8	-0.6	47	35

Explications

- (1) Les taux d’anticipation et d’ajournement ne sont pas adaptés à l’espérance de vie.
- (2) Variation annuelle en %
- (3) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l’effet de dépréciation du capital suite à l’inflation. Le capital d’une année à prix constants s’obtient en additionnant au capital de l’année précédente, le résultat d’exploitation de l’année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l’aide à la lecture).
- Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l’objet de révisions conséquentes.

Hypothèses concernant l’évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissment	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0
Adaptation des rentes tous les deux ans					

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 27.02.2026

Conséquences financières des mesures de l'AVS selon décision du Conseil national du 10.09.2025 (scénario de référence)

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2030.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	13e rente de vieillesse	TVA	Contribution de la Confédération	Modification recettes	Modification dépenses	Effet total
	Dépenses	Recettes	Recettes	Solde de toutes les mesures	Solde de toutes les mesures	Recettes - dépenses
	1)	2)	3)			
2024	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0
2026	4190	0	846	846	4190	-3344
2027	4276	0	864	864	4276	-3412
2028	4309	1963	870	2833	4309	-1476
2029	4455	2526	900	3426	4455	-1029
2030	4510	2567	911	3478	4510	-1032
2031	4681	548	946	1494	4681	-3187
2032	4723	0	954	954	4723	-3769
2033	4901	0	990	990	4901	-3911
2034	4930	0	996	996	4930	-3934
2035	5080	0	1030	1030	5080	-4050
2036	5090	0	1030	1030	5090	-4060
2037	5240	0	1060	1060	5240	-4180
2038	5240	0	1060	1060	5240	-4180
2039	5380	0	1090	1090	5380	-4290
2040	5370	0	1080	1080	5370	-4290

Explications

OFAS, 27.02.2026

- 1) Versement annuel d'une 13e rente de vieillesse à hauteur de 8,33% de la rente annuelle
- 2) Relèvement du taux de TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2030.
- 3) Selon le droit en vigueur, la Confédération couvre 20,2% des dépenses de l'AVS

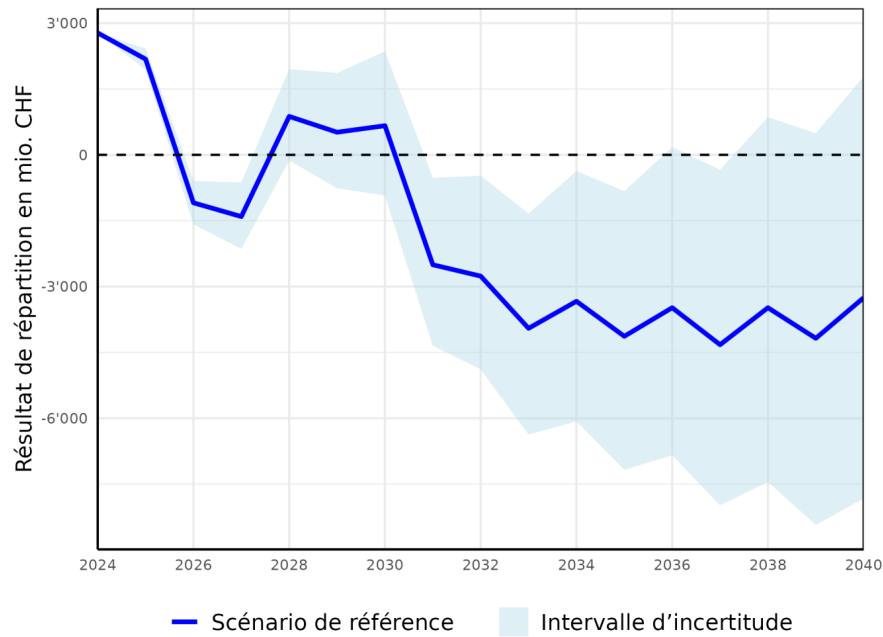
Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Scénarios des perspectives financières de l’AVS selon décision du Conseil national du 10.09.2025

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2030.

Montants en millions de francs constants de l’année 2024 (évolution en volume, sans l’effet de l’inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d’incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l’AVS avec un scénario de référence et une quantification de l’incertitude, représentée par « l’intervalle d’incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l’avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s’inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l’évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l’intervalle d’incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s’expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s’écarteraient de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l’AVS, outre les trois scénarios démographiques de l’OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l’intervalle d’incertitude tient également compte, entre autres, de l’incertitude liée à l’évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d’incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d’intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS 27.02.2026

Perspectives financières de l’AVS selon majorité CSSS-E (scénario de référence)

Augmentation de la TVA de 0,4 point à partir de 2028 et augmentation des taux de cotisation de 0,3 point à partir de 2028.

Montants en millions de francs constants de l’année 2024 (évolution en volume, sans l’effet de l’inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses		Recettes									Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs				
	Total des dépenses		Cotisations		TVA		Contribution de la Confédération		Produits des maisons de jeu et produits des actions récursiores, divers		Total des recettes	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat d'exploita-tion	Capital	Capital sans la dette de l'AI	Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses	Capital sans la dette de l'AI en % des dépenses
	(1)	(2)	(2)		(2)		(2)		(2)		(2)				(3)						
2024	50 941		38 669		4 397		10 290		362		53 719	2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90
2025	53 177	4.4	39 506	2.2	4 752	8.1	10 742	4.4	357	-1.4	55 357	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848	11.7	0.6	0.5	111	92
2026	58 003	9.1	40 009	1.3	4 807	1.2	11 717	9.1	377	5.7	56 910	-1 093	1 297	205	59 032	48 809	12.6	-0.3	-0.2	102	84
2027	59 268	2.2	40 624	1.5	4 888	1.7	11 972	2.2	378	0.3	57 863	-1 406	1 413	7	58 571	48 429	12.6	-0.4	-0.3	99	82
2028	59 823	0.9	42 737	5.2	6 090	24.6	12 084	0.9	375	-0.9	61 286	1 464	1 482	2 946	60 994	50 943	12.6	0.4	0.3	102	85
2029	61 920	3.5	43 431	1.6	6 496	6.7	12 508	3.5	371	-1.0	62 805	885	1 583	2 469	62 859	52 907	12.8	0.2	0.2	102	85
2030	62 738	1.3	44 136	1.6	6 601	1.6	12 673	1.3	368	-1.0	63 778	1 040	1 640	2 679	64 916	55 063	12.7	0.3	0.2	103	88
2031	65 169	3.9	44 870	1.7	6 711	1.7	13 164	3.9	364	-1.0	65 109	- 60	1 679	1 619	65 893	56 137	13.0	0.0	0.0	101	86
2032	65 793	1.0	45 601	1.6	6 820	1.6	13 290	1.0	360	-1.0	66 071	278	1 713	1 991	67 231	57 572	12.9	0.1	0.1	102	88
2033	68 286	3.8	46 343	1.6	6 931	1.6	13 794	3.8	357	-1.0	67 424	- 862	1 730	868	67 434	57 871	13.2	-0.2	-0.2	99	85
2034	68 664	0.6	47 194	1.8	7 058	1.8	13 870	0.6	353	-1.0	68 475	- 189	1 746	1 557	68 324	58 855	13.1	0.0	0.0	100	86
2035	70 700	3.0	47 900	1.5	7 200	2.0	14 300	3.1	300	-15.1	69 700	- 900	1 800	800	68 500	59 100	13.2	-0.2	-0.2	97	84
2036	70 900	0.3	48 700	1.7	7 300	1.4	14 300	0.0	300	0.0	70 600	- 200	1 800	1 500	69 300	60 000	13.1	-0.1	0.0	98	85
2037	72 900	2.8	49 400	1.4	7 400	1.4	14 700	2.8	300	0.0	71 900	-1 000	1 800	800	69 400	60 200	13.2	-0.3	-0.2	95	83
2038	72 900	0.0	50 200	1.6	7 500	1.4	14 700	0.0	300	0.0	72 800	- 100	1 800	1 700	70 400	61 300	13.0	0.0	0.0	97	84
2039	74 800	2.6	51 000	1.6	7 600	1.3	15 100	2.7	300	0.0	74 100	- 800	1 800	1 000	70 700	61 700	13.2	-0.2	-0.1	94	82
2040	74 700	-0.1	51 700	1.4	7 700	1.3	15 100	0.0	300	0.0	74 900	200	1 800	2 000	72 000	63 100	13.0	0.0	0.0	96	84

Explications

- (1) Les taux d’anticipation et d’ajournement ne sont pas adaptés à l’espérance de vie.
(2) Variation annuelle en %
(3) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l’effet de dépréciation du capital suite à l’inflation. Le capital d’une année à prix constants s’obtient en additionnant au capital de l’année précédente, le résultat d’exploitation de l’année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l’aide à la lecture).
Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l’objet de révisions conséquentes.

Hypothèses concernant l’évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissment	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0
Adaptation des rentes tous les deux ans					

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 27.02.2026

Conséquences financières des mesures de l'AVS selon majorité CSSS-E (scénario de référence)

Augmentation de la TVA de 0,4 point à partir de 2028 et augmentation des taux de cotisation de 0,3 point à partir de 2028.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	13e rente de vieillesse	TVA	Augmentation des cotisations	Contribution de la Confédération	Modification recettes	Modification dépenses	Effet total
	Dépenses	Recettes	Recettes	Recettes	Solde de toutes les mesures	Solde de toutes les mesures	Recettes - dépenses
	1)	2)	3)	4)			
2024	0	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0	0
2026	4190	0	0	846	846	4190	-3344
2027	4276	0	0	864	864	4276	-3412
2028	4309	1122	1430	870	3422	4309	-888
2029	4455	1443	1453	900	3796	4455	-659
2030	4510	1467	1476	911	3854	4510	-655
2031	4681	1491	1501	946	3938	4681	-743
2032	4723	1516	1525	954	3995	4723	-728
2033	4901	1540	1550	990	4080	4901	-821
2034	4930	1568	1578	996	4143	4930	-788
2035	5080	1590	1600	1030	4220	5080	-860
2036	5090	1620	1630	1030	4280	5090	-810
2037	5240	1640	1650	1060	4350	5240	-890
2038	5240	1670	1680	1060	4410	5240	-830
2039	5380	1690	1710	1090	4490	5380	-890
2040	5370	1720	1730	1080	4530	5370	-840

Explications

OFAS, 27.02.2026

- 1) Versement annuel d'une 13e rente de vieillesse à hauteur de 8,33% de la rente annuelle
- 2) Relèvement du taux de TVA de 0,4 point de pourcentage dès 2028
- 3) Augmentation des cotisations de 0,3 point de pourcentage dès 2028
- 4) Selon le droit en vigueur, la Confédération couvre 20,2% des dépenses de l'AVS

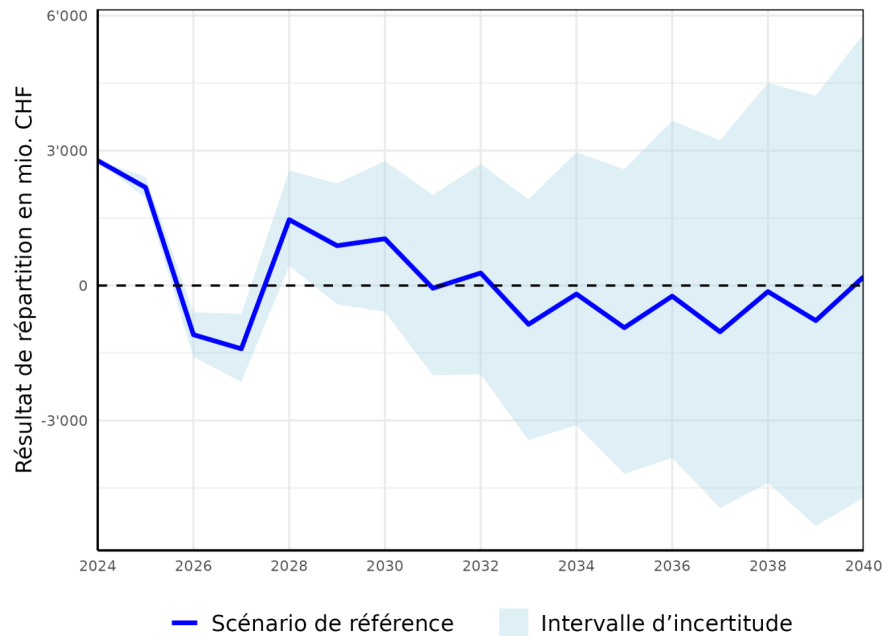
Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon majorité CSSS-E

Augmentation de la TVA de 0,4 point à partir de 2028 et augmentation des taux de cotisation de 0,3 point à partir de 2028.

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l'AVS avec un scénario de référence et une quantification de l'incertitude, représentée par « l'intervalle d'incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l'avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s'inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l'évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l'intervalle d'incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s'expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s'écartent de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l'AVS, outre les trois scénarios démographiques de l'OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l'intervalle d'incertitude tient également compte, entre autres, de l'incertitude liée à l'évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d'incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d'intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS 27.02.2026

Perspectives financières de l’AVS selon minorité Dittli (scénario de référence)

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2033.

Montants en millions de francs constants de l’année 2024 (évolution en volume, sans l’effet de l’inflation, également qualifiée de "réelle")

Situation: décompte définitif 2024

Année	Dépenses		Recettes									Résultats			État du fonds AVS		Indicateurs				
	Total des dépenses		Cotisations		TVA		Contribution de la Confédération		Produits des maisons de jeu et produits des actions récursiores, divers		Total des recettes	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat d'exploita-tion	Capital	Capital sans la dette de l'AI	Dépenses en % de la masse salariale AVS	Résultat de répartition en point de TVA	Résultat de répartition en % de la masse salariale AVS	Capital en % des dépenses	Capital sans la dette de l'AI en % des dépenses
	(1)	(2)	(2)		(2)		(2)		(2)		(2)				(3)						
2024	50 941		38 669		4 397		10 290		362		53 719	2 778	2 775	5 553	55 914	45 630	11.4	0.9	0.6	110	90
2025	53 177	4.4	39 506	2.2	4 752	8.1	10 742	4.4	357	-1.4	55 357	2 180	1 083	3 263	59 121	48 848	11.7	0.6	0.5	111	92
2026	58 003	9.1	40 009	1.3	4 807	1.2	11 717	9.1	377	5.7	56 910	-1 093	1 297	205	59 032	48 809	12.6	-0.3	-0.2	102	84
2027	59 268	2.2	40 624	1.5	4 888	1.7	11 972	2.2	378	0.3	57 863	-1 406	1 413	7	58 571	48 429	12.6	-0.4	-0.3	99	82
2028	59 823	0.9	41 307	1.7	6 932	41.8	12 084	0.9	375	-0.9	60 698	875	1 474	2 349	60 398	50 346	12.6	0.2	0.2	101	84
2029	61 920	3.5	41 978	1.6	7 578	9.3	12 508	3.5	371	-1.0	62 435	515	1 560	2 075	61 875	51 923	12.8	0.1	0.1	100	84
2030	62 738	1.3	42 660	1.6	7 701	1.6	12 673	1.3	368	-1.0	63 402	664	1 605	2 269	63 531	53 677	12.7	0.2	0.1	101	86
2031	65 169	3.9	43 369	1.7	7 829	1.7	13 164	3.9	364	-1.0	64 727	- 442	1 632	1 190	64 092	54 336	13.0	-0.1	-0.1	98	83
2032	65 793	1.0	44 076	1.6	7 956	1.6	13 290	1.0	360	-1.0	65 683	- 110	1 653	1 543	65 000	55 341	12.9	0.0	0.0	99	84
2033	68 286	3.8	44 793	1.6	8 086	1.6	13 794	3.8	357	-1.0	67 029	-1 257	1 658	401	64 758	55 195	13.2	-0.3	-0.2	95	81
2034	68 664	0.6	45 616	1.8	6 066	-25.0	13 870	0.6	353	-1.0	65 905	-2 759	1 628	-1 131	62 986	53 517	13.1	-0.7	-0.5	92	78
2035	70 700	3.0	46 300	1.5	5 600	-7.7	14 300	3.1	300	-15.1	66 500	-4 100	1 600	-2 600	59 800	50 400	13.2	-1.0	-0.8	85	71
2036	70 900	0.3	47 100	1.7	5 700	1.8	14 300	0.0	300	0.0	67 400	-3 500	1 500	-2 000	57 200	47 900	13.1	-0.9	-0.6	81	68
2037	72 900	2.8	47 800	1.5	5 800	1.8	14 700	2.8	300	0.0	68 600	-4 300	1 400	-3 000	53 700	44 500	13.2	-1.1	-0.8	74	61
2038	72 900	0.0	48 500	1.5	5 800	0.0	14 700	0.0	300	0.0	69 400	-3 500	1 300	-2 200	50 900	41 800	13.0	-0.8	-0.6	70	57
2039	74 800	2.6	49 300	1.6	5 900	1.7	15 100	2.7	300	0.0	70 700	-4 200	1 200	-3 000	47 400	38 400	13.2	-1.0	-0.7	63	51
2040	74 700	-0.1	50 000	1.4	6 000	1.7	15 100	0.0	300	0.0	71 400	-3 300	1 100	-2 200	44 800	35 900	13.0	-0.8	-0.6	60	48

Explications

- (1) Les taux d’anticipation et d’ajournement ne sont pas adaptés à l’espérance de vie.
- (2) Variation annuelle en %
- (3) Le calcul du capital en millions de francs constants nécessite la prise en compte de l’effet de dépréciation du capital suite à l’inflation. Le capital d’une année à prix constants s’obtient en additionnant au capital de l’année précédente, le résultat d’exploitation de l’année en cours, après déduction de la dépréciation du capital (pour plus de détails, voir l’aide à la lecture).
- Les effets de la nouvelle présentation des comptes selon les normes IPSAS sont pris en compte dans le capital (+470 millions CHF en 2024).

Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l’objet de révisions conséquentes.

Hypothèses concernant l’évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissment	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0
Adaptation des rentes tous les deux ans					

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 27.02.2026

Conséquences financières des mesures de l'AVS selon minorité Dittli (scénario de référence)

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2033.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	13e rente de vieillesse	TVA	Contribution de la Confédération	Modification recettes	Modification dépenses	Effet total
	Dépenses	Recettes	Recettes	Solde de toutes les mesures	Solde de toutes les mesures	Recettes - dépenses
	1)	2)	3)			
2024	0	0	0	0	0	0
2025	0	0	0	0	0	0
2026	4190	0	846	846	4190	-3344
2027	4276	0	864	864	4276	-3412
2028	4309	1963	870	2833	4309	-1476
2029	4455	2526	900	3426	4455	-1029
2030	4510	2567	911	3478	4510	-1032
2031	4681	2610	946	3555	4681	-1126
2032	4723	2652	954	3606	4723	-1117
2033	4901	2695	990	3685	4901	-1216
2034	4930	576	996	1572	4930	-3358
2035	5080	0	1030	1030	5080	-4050
2036	5090	0	1030	1030	5090	-4060
2037	5240	0	1060	1060	5240	-4180
2038	5240	0	1060	1060	5240	-4180
2039	5380	0	1090	1090	5380	-4290
2040	5370	0	1080	1080	5370	-4290

Explications

OFAS, 27.02.2026

- 1) Versement annuel d'une 13e rente de vieillesse à hauteur de 8,33% de la rente annuelle
- 2) Relèvement du taux de TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2033
- 3) Selon le droit en vigueur, la Confédération couvre 20,2% des dépenses de l'AVS

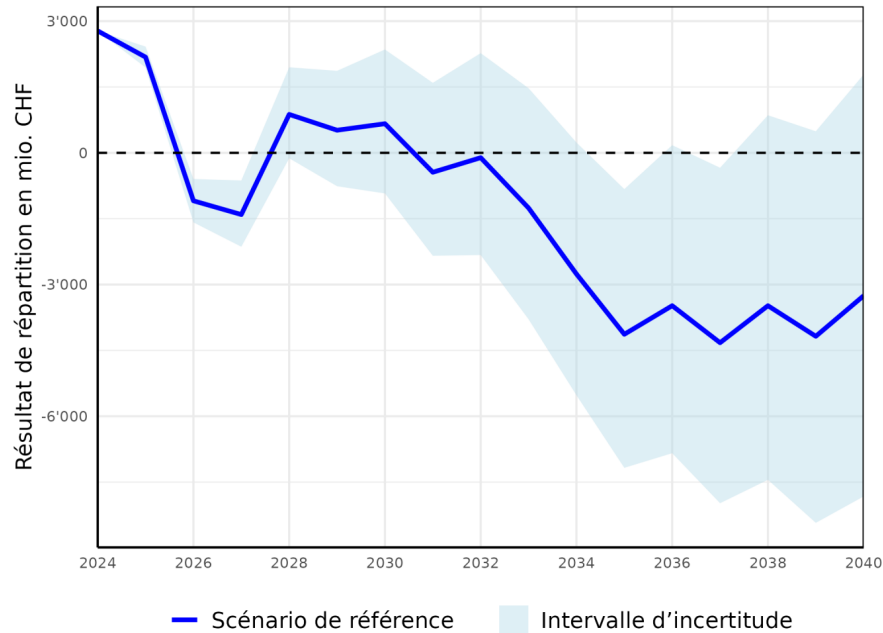
Les perspectives au-delà de dix ans sont soumises à une incertitude croissante et peuvent dès lors faire l'objet de révisions conséquentes.

Scénarios des perspectives financières de l'AVS selon minorité Dittli

Relèvement de la TVA de 0,7 point de pourcentage à partir de 2028 jusqu'à 2033.

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Graphique 1: Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040



Guide de lecture du graphique :

Le Graphique 1 présente une projection des résultats de la répartition de l'AVS avec un scénario de référence et une quantification de l'incertitude, représentée par « l'intervalle d'incertitude ». Ce dernier est limité par un scénario « haut » et un scénario « bas ».

Le scénario de référence est calculé en extrapolant les tendances passées dans l'avenir, tandis que les deux scénarios alternatifs reposent également sur des hypothèses plausibles, qui ne s'inscrivent toutefois pas dans le prolongement de l'évolution historique. Étant donné que le scénario de base est calculé en extrapolant les tendances passées, il doit être considéré comme le scénario le plus plausible tant que ces tendances restent pertinentes.

Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document Hypothèses exogènes scénarios AVS 2025¹.

La zone colorée entre les scénarios indique les évolutions possibles, qui sont limitées par les scénarios « haut » et « bas » (l'intervalle d'incertitude). Ainsi, les points qui se trouvent à proximité du scénario de référence, mais qui ne se situent pas exactement sur sa ligne, s'expliquent par le fait que les hypothèses exogènes sous-jacentes s'écartent de celles du scénario de référence, soit à la hausse, soit à la baisse. Pour l'AVS, outre les trois scénarios démographiques de l'OFS et les scénarios économiques correspondants du SECO, le calcul de l'intervalle d'incertitude tient également compte, entre autres, de l'incertitude liée à l'évolution des rentes de vieillesse moyennes.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/finances-avs>

Utilisation :

Le scénario de référence des résultats de répartition aide à la prise de décision. Les deux scénarios alternatifs délimitent la marge d'incertitude liée au scénario de référence. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles, représentées sous forme d'intervalle. Celui-ci doit aider à illustrer et à prendre en compte différentes évolutions possibles afin de pouvoir prendre des décisions fondées.

OFAS 27.02.2026